

---

# BALO

## BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

---

### **Avis de convocation / avis de réunion**

**Allianz Pierre**

Société civile de placement immobilier au capital variable  
Siège social : 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex  
328 470 570 RCS Nanterre

**AVIS DE CONVOCATION**

Les associés de la Société Civile de Placement Immobilier **ALLIANZ PIERRE** sont convoqués en **Assemblée Générale Mixte** le **Lundi 20 juin 2022 à 14 h 30** sur première convocation, au **siège d'Immovalor Gestion – 1 cours Michelet – case courrier S1601 – CS 30051 92076 PARIS LA DEFENSE**,

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

**De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :**

- Rapport de la société de gestion et du Conseil de surveillance,
- Rapport général du Commissaire aux comptes sur la gestion de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et sur les comptes dudit exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 214-106 du Code monétaire et financier et approbation, le cas échéant, desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Affectation du résultat,
- Approbation de la distribution de la réserve de plus ou moins-values de cessions d'immeubles,
- Approbation des valeurs comptable, de réalisation, et de reconstitution de la société,
- Autorisation accordée à la société de gestion de contracter des emprunts, assumer des dettes, procéder à des acquisitions payables à terme au nom de la SCPI, dans la limite d'un montant de 15% de la valeur de réalisation,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :**

- Adoption du vote électronique lors des prochaines assemblées générales,
- Modification de dénomination sociale de la société de gestion,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le texte des résolutions qui seront proposées aux associés est le suivant :

**Résolutions à caractère ordinaire :****Première résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, ayant pris connaissance des rapports présentés par la société de gestion et le Conseil de Surveillance, ainsi que du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été soumis, qui se traduisent par un bénéfice de l'exercice de 56.510.767,18 €.

**Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi en application de l'article L. 214-106 du Code Monétaire et Financier, prend acte des conventions conclues au titre des exercices antérieurs.

#### **Troisième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation de résultat suivante :

• Le résultat net de l'exercice 2021, soit .....	56.510.767,18 €
• Majoré du report à nouveau de l'exercice précédent .....	7.939.099,93 €
.....	-----
Donne un résultat distribuable de .....	64.449.867.11 €

Il est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, la proposition d'affectation suivante :

• Au titre du dividende correspondant aux acomptes déjà versés sur résultat à concurrence de .....	56.408.643,25 €
• Au report à nouveau de .....	8.041.223,86 €

#### **Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le prélèvement d'un montant de 3.207.899,00€ sur la réserve de plus ou moins-value de cessions d'immeubles. Elle constate que ce prélèvement a d'ores et déjà été réalisé le 31 janvier 2022 sous forme d'un versement de 0,69 € par part détenue au 31 décembre 2021.

#### **Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la valeur comptable de la société arrêtée au 31 décembre 2021, telle qu'elle lui est présentée, qui s'élève à 255,22 € par part.

#### **Sixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la valeur de réalisation de la société arrêtée au 31 décembre 2021, telle qu'elle lui est présentée, qui s'élève à 306,92 € par part.

#### **Septième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la valeur de reconstitution de la société arrêtée au 31 décembre 2021, telle qu'elle lui est présentée, qui s'élève à 363,43 € par part

#### **Huitième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la société de gestion, dans la limite d'un montant maximum de 15% de la valeur de réalisation de la Société :

- contracter des emprunts,
- assumer des dettes,
- procéder à des acquisitions payables à terme,

ceci au nom de la SCPI, la limite définie ci-dessus s'appliquant à chacun des trois types d'autorisation énoncés ci-dessus.

#### **Neuvième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres prévues par la loi et les règlements.

#### **Résolutions à caractère extraordinaire :**

#### **Dixième résolution**

L'Assemblée Générale Extraordinaire adopte l'utilisation du vote électronique lors des prochaines assemblées générales aux fins de faciliter la digitalisation des modalités de vote.

#### **Onzième résolution**

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la modification de dénomination sociale de la société de gestion Immovalor Gestion en Allianz Immovalor.

#### **Douzième résolution**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres prévues par la loi et les règlements.

Dans l'hypothèse où l'Assemblée Générale Mixte convoquée pour le **20 juin 2022** ne pourrait pas délibérer, faute de quorum requis (25% du capital social pour l'assemblée générale ordinaire et 50% du capital social pour l'assemblée générale extraordinaire), la présente vaudra convocation pour une seconde assemblée générale qui se réunira sur le même ordre du jour le :

**Mardi 28 juin 2022 à 10h qui se tiendra au siège d'Immovalor Gestion  
– 1 cours Michelet – Case Courrier S1601 – CS 30051 – 92076 PARIS LA DEFENSE**